

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante PHYSIOMIX

de la société TIMAC AGRO SAS

enregistrée sous le n° 2020-3079

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom PHYSIOCALBREIZ GRANULE.

Pour la délivrance d'un avis sur une demande de mise sur le marché d'une matière fertilisante
à la suite d'un avis de l'autorité compétente
du ministère chargé du commerce

Mise-Öffentliche des GUENMIN

Informations générales

Noms du produit	PHYSIOMIX PHYSIOCALBREIZ GRANULE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TIMAC AGRO SAS 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT MALO FRANCE
Classe - Type	Amendement minéral basique – Granulés de carbonate de calcium, de dolomie, d'extraits d'algues et d'extraits végétaux
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	231-2020.01
Numéro d'AMM	1200285

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

06 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN